

Les lendemains qui dansent

RÈGLEMENT

Date limite d'inscription : Mercredi 19 septembre 2018

Date du concours : Mardi 27 novembre 2018 - 19h00

Ce règlement est à retourner complété, accompagné de votre bulletin d'inscription et de votre lien vidéo



La Barcarolle
Établissement Public de Coopération Culturelle
Spectacle vivant Audomarois



CONCOURS CHOREGRAPHIQUE

LA BARCAROLLE / LES LENDEMAINS QUI DANSENT

PRÉSENTATION / OBJET

La Barcarolle, Etablissement Public de Coopération Culturelle Spectacle vivant Audomarois, organise **LES LENDEMAINS QUI DANSENT - Scène Ouverte aux jeunes chorégraphes**.

Depuis 2008, année de sa création, ce concours s'adresse aux jeunes compagnies de danse professionnelles, tous styles confondus.

Il a été créé pour permettre le repérage de chorégraphes émergents par des professionnels de la danse, du spectacle vivant, les organes de tutelle (Région, Département, DRAC) et pour favoriser leur diffusion.

Il permet à trois jeunes compagnies retenues à l'issue d'une présélection vidéo de présenter leur création à un jury de professionnels réunis pour l'occasion.

Les Lendemain qui dansent sont pour le public l'occasion de découvrir un échantillon de la jeune création chorégraphique actuelle.

➤ **Rétrospective des précédentes éditions**

Lauréat 2008 - COMPAGNIE TAPIS NOIR - VILLENEUVE D'ASCQ (59) / **Dormir ensemble** - Chorégraphie : Richard PAULIAC - Genre : Contemporain

Lauréat 2009 - CIE MAGIC ELECTRO - STRASBOURG (67) / **Case départ** - Chorégraphie : Christophe ROSER - Genre : Hip Hop

Lauréat 2010 - CIE 29 x 27 - ERDEVEN (56) / **Face** - Chorégraphie : Matthias GROOS - Genre : Contemporain

Lauréat 2011 - CIE ALS - LYON (69) / **Menteuse** - Chorégraphie : Cécile LALOY - Genre : Danse/Théâtre

Lauréat 2012 - CIE LES BAIGNEURS - TOULOUSE (31) / **Siège** - Chorégraphie : Sara MARTINET - Genre : Corps et objets

Lauréat 2013 - CIE STYLISTIK - BRON (69) / **Entre Deux** - Chorégraphie : ABDYOU N'GOM - Genre : Hip Hop

Lauréat 2014 - CIE AHIMSA - ST ANDRE LEZ LILLE (59) / **Fildefériste** - Chorégraphie : Chinatsu KOSAKATANI - Genre : Contemporain

Lauréat 2015 - LA VERITA DANCE COMPANY - PUURS (Belgique) / **Behind the body** - Chorégraphie : Natasa FRANTZY & Alexis KYRIAKOULIS - Genre : Contemporain

Lauréat 2016 - C&C COMPANY - BRESCIA (Italie) / **Tristissimo** - Chorégraphes : Carlo Massari et Chiara Taviani - Genre : Danse/Théâtre

Lauréat 2017 - CIE L'EMBARDEE - HESDIN (62) / **Sofaz** - Chorégraphe : Abdelaziz El Youssef - Genre : Hip Hop

CONDITIONS DE PARTICIPATION

➤ **Concernant les participants**

Est considéré comme « jeune chorégraphe », un chorégraphe qui n'est pas encore reconnu au niveau national, mais qui a déjà élaboré de courtes pièces. Il aura **un maximum de 7 créations** à son actif à la date du concours. Le chorégraphe et les interprètes de la compagnie devront être **âgés de 18 ans au moins** à la date de la sélection.

L'inscription sera faite au nom du chorégraphe, signataire de l'oeuvre proposée.

Chaque inscription devra être portée par une compagnie structurée juridiquement, justifiant d'un statut associatif (N° de SIRET / Code APE) et disposant d'un compte bancaire et d'un IBAN.

➤ **Concernant l'œuvre présentée**

Tous les styles de danse (contemporain, classique, jazz, hip hop ...) et toutes les formes (solo, duo, trio, ... groupe) sont acceptées.

Le nombre de participants pour une création devra être de **8 personnes au plus** (équipe technique et administrative incluses).

La création chorégraphique présentée au concours aura une durée comprise **entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum** ; qu'il s'agisse de solo ou d'une pièce collective.

➤ **Défraiements des compagnies**

Aucune rémunération ne sera versée aux 3 compagnies présélectionnées pour leur participation au concours.

Un **forfait de 300 € TTC** sera remboursé à chaque compagnie pour leurs défraiements.

ATTENTION : ce remboursement se fera uniquement **sur présentation d'une facture** établie par la compagnie, dans la limite de la somme énoncée.

Pour que ce remboursement soit effectif, **une convention** sera établie entre La Barcarolle et la Compagnie et signée par les deux parties, selon le règlement voté par le Conseil d'Administration de La Barcarolle.

DOSSIER DE CANDIDATURE / PIÈCES A FOURNIR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser **avant le 19 septembre 2018** (date limite de réception) un dossier complet contenant impérativement :

- 1) **La fiche d'inscription** jointe au présent règlement **remplie dans sa totalité.**
- 2) **Une vidéo** de la pièce présentée au concours, **d'une durée maximum de 20 minutes**, présentée en plan fixe, avec une bonne lumière de scène.
La vidéo sera envoyée sous forme de **lien vidéo indiqué dans le bulletin d'inscription ou par courrier (sur DVD ou Clé USB)**
- 3) **Le CV du chorégraphe** et/ou un **historique de la compagnie.**
- 4) **Une présentation de la pièce proposée** (Note d'intention, argument ...).
- 5) **Le présent règlement** daté, signé et paraphé sur l'ensemble des pages par le représentant de la compagnie.
- 6) **Une fiche technique simplifiée**

Attention : concernant le plan technique, la compagnie devra s'adapter au plan de base, qui lui sera envoyé par le régisseur général du Centre culturel Balavoine.

- 7) **L'autorisation d'exploitation du droit à l'image**
- 8) **Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » de la compagnie**

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés :

- par e-mail à l'adresse : lendemainsquidansent@labarcarolle.org

Merci de bien préciser dans l'objet du mail : **LES LENDEMAINS QUI DANSENT / DOSSIER DE CANDIDATURE**

- par voie postale à l'adresse suivante :

LES LENDEMAINS QUI DANSENT
La Barcarolle / Centre Culturel Balavoine
Fanette DELAFOSSÉ-DIACK, Responsable de l'action culturelle
3, Rue Henri Puype
62510 ARQUES

CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : 19 SEPTEMBRE 2018

Visionnage des vidéos : **SEMAINE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Annnonce des 3 compagnies présélectionnées : **Le 02 OCTOBRE 2018** au plus tard.

Réponse aux autres candidatures : **SEMAINE DU 08 OCTOBRE 2018**

Concours : MARDI 27 NOVEMBRE 2018 à 19 h 00

MODALITES DE SÉLECTION

1. LA PRÉSÉLECTION :

Les candidats seront présélectionnés sur **vidéo**.

Cette présélection sera effectuée par un comité composé de membres de l'organisation.

L'intégralité de la pièce présentée à la Scène Ouverte devra figurer sur la séquence vidéo. Les teasers ne seront pas acceptés. S'il s'agit d'un extrait d'une pièce plus longue, seul l'extrait présenté au concours devra figurer sur la vidéo.

Il est donc impératif que la durée intégrale du film envoyé ne dépasse pas les 20 minutes de chorégraphie autorisées ! Ces 20 minutes devront correspondre à la pièce qui sera présentée lors de la Scène Ouverte.

Tous les films, dont la durée sera supérieure à 20 minutes, seront considérés hors-compétition.

La qualité de l'enregistrement sera prise en compte. Il est préférable de privilégier des plans larges fixes permettant au comité artistique d'apprécier pleinement le travail de la compagnie et d'avoir une vision du spectacle la plus proche possible de la réalité. Les plans rapprochés sont interdits.

La qualité du dossier de candidature sera également prise en considération. Tout dossier incomplet sera rejeté, sans que la responsabilité de l'association ne soit engagée.

Le comité se réunira **la semaine du 24 septembre** pour visionner l'ensemble des vidéos reçues. À l'issue de cette présélection, **3 compagnies** au plus seront retenues pour la « Scène Ouverte ».

Les candidats présélectionnés en seront avisés le 02 octobre 2018 au plus tard par téléphone. Les autres participants recevront une réponse par courrier dans la semaine du 08 octobre 2018.

Aucune information concernant les résultats ne sera donnée par l'accueil-billetterie de la Barcarolle.

2. LES REPETITIONS SUR LE PLATEAU

Un créneau de répétition sera attribué aux compagnies sélectionnées. **Ces répétitions se dérouleront soit le jour J soit à J-1 sur le plateau du Centre culturel Balavoine.**

Les compagnies qui répondent à l'appel à projet s'engagent à être disponibles les lundi 26 et mardi 27 novembre 2018 pour les réglages techniques et les répétitions plateau. En participant à la Scène Ouverte, les compagnies s'engagent à être présentes aux dates et horaires qui leur seront indiqués.

3. LA TECHNIQUE

Les compagnies s'engagent à accepter le programme établi (horaires de répétition, ordre de passage plateau...) et les moyens techniques mis en place par la structure organisatrice pour le bon déroulement de la *Scène Ouverte*.

Chacune des 3 compagnies sélectionnées devra faire connaître, **avant le 27 Octobre 2018**, sa demande technique au Régisseur Général du Centre Culturel Balavoine.

Le plan de feu mis en place pour le concours sera à base de projecteurs automatiques à couteaux. Si le régisseur de la compagnie ne sait pas les utiliser, le régisseur général du Centre culturel Balavoine s'en chargera. Pour toutes questions techniques, n'hésitez pas à contacter **Guillaume Marin, Régisseur général à l'adresse suivante : regiebalavoine@labarcarolle.org**

ATTENTION : le Centre Culturel Balavoine ne louera aucun matériel spécifique pour cette manifestation. En cas d'utilisation de vidéo projecteur, la compagnie devra apporter son matériel.

4. LE CONCOURS :

Le concours se déroulera sur la scène du Centre Culturel Balavoine à Arques le :

Mardi 27 Novembre 2018 à 19 h 00

LE JURY

➤ LA COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera composé :

- d'un représentant du Conseil d'Administration de la Barcarolle élu pour l'occasion
- de représentants des structures partenaires du concours [sous réserve] :
 - **Une Scène Nationale**
 - **Un Centre National Chorégraphique**
 - **Une compagnie régionale partenaire**
- de programmateurs associés de la région
- de chorégraphes de notoriété européenne
- de représentants des organes de tutelle (Département, Région et DRAC)

- de lycéens avec option danse et/ou d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental 3^{ème} cycle
- d'un journaliste de la presse locale

La liste des membres du jury sera envoyée par e-mail aux participants la semaine précédant le concours. Les organisateurs se réservent le droit de la modifier en cas de force majeure.

➤ **DEFRAIEMENTS DU JURY :**

Les nuits, les petits déjeuners et les repas du jury seront pris en charge directement par la Barcarolle. Un **forfait plafond de 200 € TTC** sera remboursé à chaque membre du jury pour ses déplacements. Pour que ce remboursement soit effectif, **une convention** sera établie entre La Barcarolle et les membres du Jury et signée par eux, selon le règlement voté par le Conseil d'Administration de La Barcarolle.

ANNONCE DES RESULTATS & PRIX

A la fin du concours, le jury se réunira à huis clos pour désigner les lauréats. Les décisions du jury seront sans appel.

L'annonce des résultats sera faite le soir du concours dans le hall du Centre culturel Balavoine.

Après cette annonce, le jury proposera de rencontrer chacune des compagnies qui le souhaitent afin d'expliquer son choix.

A NOTER : Pendant les délibérations du jury, les enseignantes en danse du CRD CAPSO présenteront une chorégraphie résultat d'un travail d'ateliers menés par la chorégraphe Caroline Grosjean (Cie pièces détachées).

Par ailleurs, à l'issue du concours, la chorégraphe Marinette Dozeville effectuera des captations vidéo dans le Hall du Centre culturel Balavoine pour sa prochaine création « Ma vie est un clip ».

LES PRIX :

➤ **Le prix du Jury**

La compagnie désignée par le jury à l'issue de la manifestation bénéficiera :

- **d'une programmation par la Barcarolle** sur une soirée du Festival de Danse de Novembre 2019 (Soirée partagée avec la compagnie aux Pieds Levés, Prix du public des Lendemain qui dansent 2017.

Cette programmation donnera lieu à **un cachet non négociable de 2500 € HT**. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de la compagnie seront pris en charge par La Barcarolle.

➤ **Le prix du public**

Lors du concours, le public sera lui aussi amené à donner son avis et à voter pour la compagnie qu'il aura préférée.

La compagnie désignée par le public bénéficiera **d'un accueil Studio** dans un lieu culturel partenaire.

DISPOSITIONS DIVERSES

➤ **Les captations et droits audiovisuels**

Les prestations des compagnies pourront être filmées ou photographiées. Ces captations pourront être utilisées, libres de tous droits, par la Barcarolle pour ses opérations de communication et d'information.

➤ **Exclusion de responsabilité**

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la manifestation était partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter la manifestation à tout moment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée pour les préjudices corporels, matériels (vols dans les loges, ...) et moraux, causés ou subis par les participants, qu'en cas de faute grave imputable aux conditions matérielles d'organisation.

Toute autre garantie devra être couverte par les différentes compagnies.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite d'incidents (problèmes postaux, ...), l'inscription d'une compagnie n'aurait pu être prise en compte.

Les compagnies s'engagent à ne pas utiliser sur scène des matériaux, produits (en particulier inflammables) ou tout autre élément susceptible de causer des dommages aux équipements et aux personnes.

➤ **Loi informatique et liberté**

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux Compagnies participant à la manifestation « Les Lendemain qui dansent » serait constitué, chaque participant à un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

Pour toute démarche, écrire à La Barcarolle.

A _____, le _____

Signature du Directeur de La Barcarolle :
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature :
précédée de la mention « Lu et approuvé »

NOM & PRENOM :

En qualité de :